



CORONAVIRUS

Bulletin du vendredi 17 avril 2020

Audioconférence avec Olivier DUSSOPT du 16 avril 2020

En raison de la présentation du projet de Loi de finances rectificative au Parlement, G. Darmanin n'a pas participé à cette nouvelle réunion.

Nous avons pris connaissance malheureusement du premier décès d'un agent de la DGFIP atteint du Covid 19. Le secrétariat fédéral **FO Finances** adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

O. DUSSOPT a annoncé le retour à la normale pour les payes de tous les agents fin mai avec la régularisation des éléments non pris en compte en mars et avril : changement d'échelon, de grade ou de corps, etc...

Il a confirmé également le CHSCT Ministériel le 29 avril.

L'après confinement

Depuis notre dernier rendez-vous, de nombreux faits sont intervenus. En tout premier l'annonce d'un déconfinement progressif si les conditions le permettent à compter du 11 mai, avec en particulier le début de la réouverture des établissements scolaires.

Cette annonce pose de nombreuses interrogations pour les personnels dans leur vie familiale mais également dans l'exercice de leurs missions sans oublier les conséquences d'une telle décision pour l'accueil du public et en premier lieu dans la perspective de la campagne de l'Impôt sur le revenu.



Pour **FO Finances**, la santé et la sécurité demeurent la priorité absolue et il ne saurait être question de renvoyer au travail les agents sans les moyens suffisants de protection et une organisation du travail respectant strictement les gestes barrières.

FO Finances a demandé que des réunions préparatoires associant les représentants du personnel soient organisées à tous les niveaux (ministériel, directionnel, local) pour préparer au mieux cette reprise du travail, en lien étroit avec les médecins de prévention. Les CHSCT sont l'instance incontournable dans la période et leur disparition

programmée dans la loi du 6 août 2019 est de ce point de vue une hérésie.

O. DUSSOPT a annoncé que la prochaine audioconférence serait entièrement consacrée à ce sujet.

NB : La Nouvelle Calédonie sort dès maintenant du confinement.

Tests sérologiques : une exigence !



Dans la perspective d'une reprise progressive à partir du 11 mai, au-delà des moyens de protection et le nettoyage intégral des locaux, la généralisation des tests de sérologie doit être une priorité pour **FO Finances**.

O. DUSSOPT a déclaré attendre les recommandations du ministère de la santé sur ce dernier point.

Indemnité de 1000€

FO Finances a pris acte de l'indemnité de 1000€ (maximum), attribuée aux agents «*ayant fait face à un surcroît d'activité*» que ce soit en présentiel ou en télétravail durant cette période si difficile pour l'exercice des missions. Cette indemnité sera défiscalisée et sans déduction de cotisations sociales, elle pourrait être fractionnable en 3 tiers.

Selon le dernier recensement connu, pour **FO**, ce sont près de 60 000 agents qui devraient pouvoir bénéficier pour tout ou partie de cette prime de 1000€.

Vu la manière dont le gouvernement considère les fonctionnaires avec la publication de l'ordonnance sur les congés, FO Finances sera vigilante sur les modalités d'attribution de cette indemnité. Un décret est en cours de publication.

10 jours de RTT /Congés supprimés d'office

Le même jour, un hasard sans doute, le conseil des ministres amputait d'un maximum de 10 jours les congés et RTT des agents en ASA et ouvrait même ce décompte aux agents en télétravail à hauteur de 5 Jours, à compter du 17 avril.

Cette mesure suit l'annonce par M. Dussopt, lors des précédentes audioconférences, que les agents en ASA ne pourraient pas générer de RTT.

FO Finances a dénoncé ce passage en force par ordonnance et donc sans aucune consultation préalable avec les fédérations de fonctionnaires. Dans le privé, ce sujet a été laissé à l'appréciation d'un accord dans les branches et les entreprises.

Depuis son annonce, c'est une colère bien légitime qui nous remonte de la part des collègues.



Le confinement est une contrainte imposée par le gouvernement, qui n'est pas sans poser de graves difficultés à nombre d'agents.

Citons la gestion de la garde des enfants, le télétravail avec ces mêmes enfants à la maison ou l'agent qui ne peut pas travailler faute d'ordinateur professionnel disponible.

De même l'agent reconnu avec une pathologie grave qui ne peut pas être présent dans son service dans cette période.

L'ouverture d'une cellule psychologique démontre l'impact psychique et physique du confinement pour nombre d'agents et, en aucun cas, une ASA ne peut être assimilable à une période de vacances.



FO Finances constate que le gouvernement n'a pas tardé à revenir au monde d'avant, s'il avait eu l'idée véritablement d'en partir.

Il est plus prompt à supprimer les congés aux fonctionnaires que les dividendes aux actionnaires !

Au vu de la diversité des situations qui mixe bien souvent pour un même agent : ASA, télétravail et présentiel, tout est

mis en place pour générer tensions, incompréhensions et colères !

La mise en œuvre de cette ordonnance risque d'engorger un peu plus les services RH des directions, qui n'ont vraiment pas besoin de cela dans les semaines à venir.

FO Finances a bien noté la latitude laissée aux chefs de service pour gérer la mise en œuvre de cette ordonnance et souhaite qu'une large autonomie de gestion leur soit laissée après des orientations fixées par chaque direction en concertation avec leurs représentants du personnel.

M Dussopt a annoncé qu'il sera possible de décompter les jours de congés déjà validés pendant la période de confinement, de proratiser les jours en fonction des situations des agents et de tenir compte des arrêts maladie, maigre consolation pour les agents !

Sans surprise, il est resté arc bouté sur sa position en reprenant les arguments développés dans le rapport de présentation de l'ordonnance.

Télétravail

Suite à la loi du 6 août 2019, un décret sur le télétravail a été signé par le ministre qui se substituera à celui de 2016. Un groupe de travail ministériel est programmé le 7 mai en audioconférence.

Violences conjugales et envers les enfants

O. DUSSOPT a précisé avoir alerté les DRH pour signaler et accompagner les victimes.

Avec la publication de l'ordonnance sur les congés qui suit les innombrables interrogations sur les conditions de reprise de l'activité à compter du 11 mai, il est à craindre de fortes tensions dans les services quand les agents se retrouveront à travailler ensemble, ce dont vraiment nous n'aurons pas besoin dans le climat déjà anxiogène que nous connaissons et qui risque de perdurer de longs mois.



Il est vrai qu'il est plus facile de supprimer des droits aux agents publics que d'assumer leur protection dès le début de la crise sanitaire.

Cette ordonnance a été conçue dans des cabinets ministériels et par des hauts fonctionnaires confinés dans leurs certitudes et ce bien avant le 16 mars